



Déclaration CAPA Aquitaine du 15 juin 2018

Le mouvement intra-académique :

Le mouvement intra-académique est une nouveauté pour les psychologues EDA habitués à un mouvement premier degré. Malgré les efforts de chacun et notamment des personnels administratifs qui ont été très souvent sollicités par nos collègues, ce premier mouvement ne s'est pas déroulé sans problème.

La FSU regrette notamment :

- L'impossibilité de faire des vœux précis directement sur les écoles de rattachement
- Le manque de visibilité des postes vacants
- La non diffusion à tous les psychologues EDA de la liste des villes d'implantation des établissements des IEN correspondant aux circonscriptions.

Comme dans la plupart des cas, le vœu précis et le vœu commune correspond à exactement la même demande, c'est-à-dire la circonscription, certains de nos collègues n'ont pas compris l'intérêt des vœux communes et n'ont ainsi pas bénéficié des points de rattachement de conjoint et d'enfants.

Aussi dans ce mouvement qui a été très complexe, nous sommes satisfaits que notre demande de contrôle paritaire ait été entendue pour l'affectation intra-circonscription qui aura lieu le 5 juillet en groupe de travail.

Nous prenons acte de l'engagement du ministère à un retour dans le logiciel académique de la référence à l'école de rattachement de chaque poste, engagement pris dans un courrier de la DGRH au SNUipp-FSU.

En ce qui concerne les postes de psychologues, le nombre d'entrants du mouvement inter-académique a été trop faible : 2 seulement alors que 10 postes seront vacants par départ en retraite au 1^{er} septembre et que d'autres besoins ne seront pas couverts, comme le remplacement de psychologues placés en congés ou en temps partiel ou bien encore qui ont des missions particulières (animation...). La création de postes de remplaçants dans le corps des psys (congé maladie, temps partiel...) doit être envisagée à l'avenir. Nous savons depuis la CAPN d'hier que 3 détachements ont été acceptés pour l'académie, 1 en EDA et 2 en EDO. Il resterait donc 13 postes vacants EDO et aucun en EDA.

Aucune procédure de recrutement n'est définie pour pourvoir les trois postes de DCIO vacants à ce jour. Nous demandons quel est le calendrier ainsi que les modalités pour effectuer ce recrutement. A l'issue du projet de mouvement pour la spécialité EDO, nous constatons qu'il reste 13 postes vacants et que des demandes de reconversion dans le corps des PsyEN n'ont pas abouti. Qu'en est-il ?

La formation initiale

Cette année, alors que des accords avaient été trouvés entre stagiaires et psychologues pour le tutorat, des IEN les ont refusés sans se justifier. Jusqu'à là, une autonomie était laissée au stagiaire. Pour la spécialité EDO, le CSAIO a posé les bases d'un recrutement des tuteurs mais, pour le 1^{er} degré, l'arbitraire et l'incohérence président.

Nous demandons que des réunions entre tuteurs et centres de formation soient organisées pour le suivi de la formation initiale. Nous demandons aussi que soient facilitées les interventions des psychologues de terrain dans la formation initiale (autorisation de cumul avec maintien du salaire). Ces collègues œuvrent pour la formation des psychologues du service public, ce travail doit donc pouvoir être reconnu pleinement, il fait partie de nos missions. Pour rappel, les collègues qui interviennent en centre de formation sont exclus de la fonction de tuteur.

Le bilan reçu des stagiaires montre qu'il y a des améliorations à apporter, en particulier dans les enseignements en ESPE qui doivent véritablement développer une culture partagée et donc faire une place aux psychologues stagiaires.

Pour la promotion prochaine, la possibilité de réaliser le stage en pratique accompagnée dans une académie limitrophe à celle du centre de formation doit être maintenue.

La structuration du corps pour la spécialité EDA

Il y a beaucoup de flou actuellement entre les DSDEN et le rectorat dans les responsabilités des uns et des autres, en matière de gestion de postes, de frais de déplacement, de tutorat de stagiaires ou de formation continue. Sur ces points, il est indispensable que la spécialité EDA ait un interlocuteur au niveau du rectorat.

Pour les problèmes de budget communal ou inter communal, de bureau ou d'espaces de travail, il est important que les IEN, en lien avec l'IEN adjoint du DASSEN, se sentent investis et interviennent quand ils sont sollicités. Il n'est plus possible que les responsabilités soient renvoyées sur le rectorat ou vice-versa.

Les échanges professionnels entre psychologues

La FSU demande une circulaire académique indiquant aux DASSEN et aux IEN la nécessité d'organiser des échanges professionnels réguliers pour la spécialité EDA. Une réunion départementale par période pourrait être organisée, à l'instar de ce qui existe pour les enseignants référents, les conseillers pédagogiques et autres. De même, des réunions EDA-EDO devraient être institutionnalisées en fonction des secteurs de CIO afin de répondre à la mission de coordination renforcée pour la liaison CM2- 6^{ème}.

Ce point a été abordé lors de l'audience FSU du 30 avril au rectorat et a rencontré un écho positif.

Le dialogue social

Le 25 mai, le gouvernement a remis un document de travail intitulé "*Définir un nouveau modèle de dialogue social dans la Fonction publique*" qui, en fait de « nouveau dialogue », vise à le mettre à mal.

Le gouvernement veut supprimer la majeure partie des Commissions Administratives Paritaires et propose de réduire le champ de compétence aux seuls recours et sanctions disciplinaires

Ces propositions, si elles devaient aboutir, renforceraient le pouvoir des hiérarchies intermédiaires sans contrôle, ce qui est inacceptable.

Avec l'ensemble de nos collègues administratifs et enseignants, nous dénonçons ces choix porteurs d'arbitraire et nous vous demandons de transmettre au ministère notre attachement au paritarisme et notre refus d'un tel projet.

La situation des CIO

Notre profession est également mobilisée contre le projet de loi qui porte très mal son nom, « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel ». Dans cet intitulé il faut entendre tout le contraire de ce qui est annoncé. Il introduit dans son article 10 des modifications dans le code de l'éducation qui auront pour conséquence le démantèlement du service public d'information et la fin de la diffusion d'une information nationale et exhaustive. En effet, ce projet de loi prévoit le transfert aux régions des DRONISEP. Seules quelques personnes resteraient dans les académies pour faire le lien avec l'ONISEP centrale. Les régions obtiendraient la compétence d'information des publics scolaires et étudiants. Elles seraient, selon le ministère, les mieux placées pour informer les élèves sur les métiers « en tension », réduisant ainsi les projets des adolescents qui s'inséreront dans la vie professionnelle dans 5 à 10 ans à des choix adéquationnistes basés sur l'actualité économique du moment. A une information nationale, neutre et exhaustive, se substituerait une information relais des branches professionnelles.

Depuis ces annonces, le flou est entretenu : les PsyEN EDO seront-ils nommés dans les établissements scolaires comme annoncé en avril ou un CIO sera-t-il maintenu par département, les CIO deviendraient-ils des annexes en lycée ? Pour la FSU, les PsyEN EDO doivent continuer à être nommés en CIO. Et ces derniers doivent être maintenus.

Les PsyEN doivent pouvoir accomplir leurs missions dans les collèges, les lycées et à l'université. !! Le choix de conserver, comme l'a annoncé la conseillère sociale du ministre, les « CIO qui ont fait preuve de leur efficacité » est inacceptable. En substance, cela signifie la fin du service public de proximité de l'éducation nationale, c'est un « boulevard » ouvert aux diverses officines privées qui déjà se positionnent. Les jeunes et les familles les plus modestes en supporteront directement les conséquences.

L'ensemble de la profession s'est fortement mobilisé le 5 juin lors de la manifestation nationale qui a rassemblé 1 /3 de la profession pour refuser ce projet ainsi que dans les régions.

Sur cette question, nous comptons sur vous pour transmettre au ministre la détermination des personnels à préserver le réseau des CIO et de l'ONISEP.